

18 nov 2011 -12:56

Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 18 novembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 18 novembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Conventions internationales

Protection du patrimoine culturel subaquatique

Protection du patrimoine culturel subaquatique

La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, adoptée à Paris le 2 novembre 2001, a pour objectif de protéger l'ensemble du patrimoine de l'humanité qui se trouve sous l'eau provisoirement ou de manière permanente. Elle a pour priorité de conserver in situ toutes les traces d'activité humaine ayant un caractère culturel, historique ou archéologique, qu'elles soient mobilières ou immobilières. Selon les estimations, plus de trois millions d'épaves reposent sur le fond des mers et des océans. En outre, des vestiges d'anciennes civilisations ont disparu sous l'eau, comme le phare d'Alexandrie, le palais de la reine Cléopâtre en Egypte, une partie de l'ancienne ville de Carthage, la ville de Port Royal en Jamaïque, etc.

Afin de conserver ce patrimoine pour le futur, le Conseil des ministres a décidé de ratifier la participation à la Convention et de soumettre l'avant-projet de loi en la matière au Parlement. La Convention règle également la collaboration, l'échange d'informations et la participation aux activités de l'UNESCO et d'autres activités visant à conserver le patrimoine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Sécurité sociale

Honoraires pour prestations de biologie clinique

Honoraires pour prestations de biologie clinique

Le Conseil des ministres a décidé de diminuer le nombre d'honoraires forfaitaires attestables envoyés par le laboratoire de biologie clinique. Il s'agit d'une décision purement formelle qui est la conséquence de la simplification de la nomenclature des honoraires forfaitaires de biologie clinique, pour les patients hospitalisés et pour la sous-traitance des prestations.

Le projet d'arrêté royal (*), proposé par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 24 septembre 1992 fixant des modalités relatives aux honoraires forfaitaires pour certaines prestations de biologie clinique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Défense

Marché public pour le réapprovisionnement de corps de bombes pour la flotte F-16

Marché public pour le réapprovisionnement de corps de bombes pour la flotte F-16

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à conclure une *Letter of Offer and Acceptance* avec les autorités américaines pour le réapprovisionnement de 60 armes Air-Sol "General Purpose Bomb" MK-84 à guidage inertiel et géo-référentiel (INS/GPS) de la famille "Joint Direct Attack Munition" (JDAM) pour la flotte d'avions F-16.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Coperfin 2011 - Phase C

Etat d'avancement du plan Coperfin de modernisation du SPF Finances

Etat d'avancement du plan Coperfin de modernisation du SPF Finances

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Bernard Clerfayt, secrétaire d'Etat à la Modernisation du SPF Finances, le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement du Plan Coperfin de modernisation du SPF Finances.

Le Conseil des ministres a reconnu l'ensemble des projets conformes à la politique fédérale et a autorisé la publication de cahiers des charges, le lancement de procédures négociées et l'attribution de certains marchés.

Les projets Coperfin concernent principalement l'implémentation de nouveaux logiciels, la sécurisation de l'infrastructure ICT ainsi que la modernisation et la rationalisation du réseau du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Traité international

Lever de l'interdiction relative au stockage du dioxyde de carbone dans l'Atlantique du Nord-Est

Lever de l'interdiction relative au stockage du dioxyde de carbone dans l'Atlantique du Nord-Est

La Belgique a marqué son accord sur les amendements des annexes II et III à la Convention de Paris du 22 septembre 1992 (*) pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. Ces amendements lèvent l'interdiction de stockage du dioxyde de carbone dans l'océan.

Pour limiter le réchauffement de la planète, l'Union européenne vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020. Une des possibilités est la capture du dioxyde de carbone à la source dans des formations géologiques, entre autres dans d'anciens champs de gaz naturel et de pétrole dans l'océan. Pour ce faire, la Convention pour la protection du milieu marin devait être adaptée. L'interdiction de stockage sur les fonds marins reste en vigueur mais l'interdiction de principe relative au stockage est levée. Les autorités qui délivrent les autorisations de stockage sont tenues de respecter les directives de la convention pour l'évaluation et la gestion des risques dans le cadre du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques. Le stockage ne peut pas avoir d'effets négatifs sur l'environnement, la santé humaine et l'utilisation licite de la mer.

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet soumis par le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere. Après avis du Conseil d'Etat, il sera soumis à l'assentiment du Parlement.

(*) 29 juin 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Budget

Troisième et quatrième ajustements du budget général des dépenses 2011

Troisième et quatrième ajustements du budget général des dépenses 2011

Le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi concernant les troisième et quatrième ajustements du budget général des dépenses 2011.

Le troisième ajustement contient les mesures suivantes :

- augmentation de la mainmorte, à la suite de la fixation définitive de la dotation ;
- augmentation de la liste civile, à cause de l'index ;
- ajustement de la dotation à la ville de Bruxelles à la suite de la fluctuation de l'indice ;
- régularisation des délibérations budgétaires n° 3220 et 3221 ;
- augmentation compensée des dotations aux organismes internationaux, à la suite de la fluctuation du taux de change, et du crédit de liquidation pour la prévention des conflits ;
- augmentation des crédits pour la prison de Haren ;
- ajustement des dotations à la sécurité sociale ;
- augmentation de la dotation aux Communautés française et flamande pour les étudiants étrangers à la suite de l'inflation ;
- adaptation des crédits de la dette publique aux nouvelles estimations.

Le quatrième ajustement vise à prévoir les crédits nécessaires à l'imputation des traitements du mois de décembre 2011 pour certains SPF, une adaptation comptable qui résulte de la nouvelle réglementation de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Etat des eaux

Spécifications techniques pour l'analyse chimique et la surveillance de l'état des eaux

Spécifications techniques pour l'analyse chimique et la surveillance de l'état des eaux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui fixe un cadre en vue d'atteindre un bon état des eaux de surface.

Le projet transpose en droit belge la directive très technique 2009/90/CE de la Commission du 31 juillet 2009. La directive fixe les critères de performance minimaux des méthodes d'analyse que doivent appliquer les Etats membres lorsqu'ils surveillent l'état des eaux, des sédiments et du biote, ainsi que les règles à appliquer pour démontrer la qualité des résultats d'analyse.

(*) modifiant l'arrêté royal du 23 juin 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Prêts d'Etat à Etat

Programme 2011 - deuxième partie

Programme 2011 - deuxième partie

Sur avis du Comité Finexpo, le Conseil des ministres a accordé un nouveau prêt d'Etat délié d'un montant de 6.690.000 euros au Ghana pour le développement ICT dans l'enseignement secondaire et la formation des professeurs.

Le Conseil des ministres annule également sa décision du 7 novembre 2008 d'accorder un prêt de 8 millions d'euros au Vietnam.

Le Conseil des ministres a enfin pris connaissance du programme des prêts d'Etat pour les années à venir et des conditions des prêts d'Etat pour 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Titres-services

Evaluation annuelle du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité

Evaluation annuelle du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité

La ministre de l'Emploi Joëlle Milquet a présenté au Conseil des ministres l'évaluation du régime des titres-services pour l'année 2010, conformément à la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité.

Ce rapport sera maintenant transmis à la Chambre des représentants pour y être examiné par la Commission des Affaires Sociales. Dès réception du rapport à la Chambre des représentants, le rapport complet sera mis à disposition sur le site du [SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale](#).

Ce rapport d'évaluation porte notamment sur :

- les effets sur l'emploi ;
- le coût global brut et net de la mesure avec une attention particulière pour les effets de retour notamment en matière de chômage ;
- les conditions de travail et de rémunération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Sécurité sociale

Exécution de l'accord national médico-mutualiste 2011

Exécution de l'accord national médico-mutualiste 2011

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a décidé de supprimer le supplément pour aide d'urgence pour les prestations 475086 et 212026, l'ECG et le monitoring de base chez les patients hospitalisés. Il peut toutefois encore être facturé pour les patients ambulants.

Pour ce faire, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui adapte la nomenclature des prestations de santé. La mesure exécute une mesure structurelle de [l'Accord national médico-mutualiste 2011](#).

(*) projet d'arrêté royal modifiant l'article 26, § 4, de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Défense

Transfert de crédits

Transfert de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem de procéder à des transferts de crédits vers et au sein du programme 16-50-5 "Mise en oeuvre". Ces transferts sont entre autres la conséquence de la prolongation des opérations en Libye.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Mainmorte 2011

Répartition du crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier

Répartition du crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2011, le crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Le crédit couvre à 72 % au moins la non-perception des centimes additionnels communaux au précompte immobilier. Le calcul du crédit est basé sur les taux d'imposition régionaux et les centimes additionnels communaux ainsi que sur les revenus cadastraux les plus récents. Le crédit est réparti sur la base des moins-values fiscales par commune, calculées comme le crédit.

Pour 2011, la non-perception des centimes additionnels communaux au précompte immobilier s'élève à 64.063.395 euros. Le crédit à répartir en 2011 est donc égal à 72 % de 64.063.395 euros, à savoir 46.125.643 euros.

La quote-part revenant à chaque région s'établit comme suit :

- 4.570.086 euros pour les communes de la Région flamande,
- 4.162.208 euros pour les communes de la Région wallonne,
- 37.393.349 euros pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Marchés publics

Achat et livraison de carburant pour avions à moteurs à réaction

Achat et livraison de carburant pour avions à moteurs à réaction

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem de lancer un marché public pluriannuel pour l'achat et la livraison de carburant pour avions à moteurs à réaction (F-35), destiné à couvrir les besoins des avions à réaction et des hélicoptères du ministère de la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Sécurité sociale

Financement du contrôle externe des laboratoires de biologie clinique

Financement du contrôle externe des laboratoires de biologie clinique

Le Conseil des ministres a révisé la base réglementaire du financement du contrôle de qualité externe en vue de payer les montants impayés pour le contrôle de qualité externe des laboratoires de biologie clinique. Grâce à cette mesure administrative, l'INAMI peut exécuter le paiement des arriérés dus à l'Institut Louis Pasteur. Suite à une modification de la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, la compétence du Roi a été transférée au conseil général de l'INAMI, de sorte que les budgets n'étaient plus publiés au Moniteur Belge.

En approuvant le projet d'arrêté royal (*), proposé par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a rétabli le financement.

(*) modifiant l'arrêté royal du 10 juin 2011 fixant les modalités du financement du contrôle de qualité externe des laboratoires de biologie clinique agréés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Emissions de gaz à effet de serre

Marchés publics pour la désignation de plates-formes d'enchères pour les quotas d'émission de gaz à effet de serre et d'une instance de surveillance des enchères

Marchés publics pour la désignation de plates-formes d'enchères pour les quotas d'émission de gaz à effet de serre et d'une instance de surveillance des enchères

Le Conseil des ministres a autorisé M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, à signer un accord de passation conjointe de marché entre les Etats membres et la Commission européenne pour l'acquisition de plates-formes d'enchères pour les quotas d'émission et la désignation d'une instance de surveillance des enchères.

Il s'agit de :

- la réalisation d'une plate-forme d'enchères centrale qui sera chargée de la mise en oeuvre des enchères et de la livraison des quotas d'émission aux acheteurs ;
- la désignation de l'instance de surveillance des enchères, qui doit garantir la régularité du déroulement des enchères ;
- la désignation d'une plate-forme d'enchères transitoire, qui doit servir à mettre les quotas d'émission sur le marché avant 2013 et à rattraper un éventuel retard lors de l'adjudication d'une plate-forme définitive.

Le Conseil des ministres charge le ministre des Finances de prendre les mesures requises pour assurer, d'ici juin 2012, la mise en oeuvre complète du règlement en adaptant les articles pertinents de la législation financière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Marché public

Marché public pour la fourniture d'électricité et de gaz aux bâtiments de la Régie des bâtiments situés dans les trois régions

Marché public pour la fourniture d'électricité et de gaz aux bâtiments de la Régie des bâtiments situés dans les trois régions

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, la Régie des bâtiments lancera un marché public pour la fourniture d'électricité et de gaz aux bâtiments qui sont gérés par elle et situés dans les trois régions. Ainsi, la Régie pourra proposer aux services occupants qui s'associeraient au contrat, le tarif le plus avantageux pour la fourniture d'électricité et de gaz. Il s'agit de fourniture d'électricité 100 % verte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Transplantation d'organes

Normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation

Normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 13 juin 1986 relative au prélèvement et à la transplantation d'organes.

Cet avant-projet vise à transposer en droit belge la directive européenne 2010/53/CE relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation. Il insère ainsi dans la législation belge un cadre de qualité et de sécurité qui couvre toutes les étapes de la chaîne du don à la transplantation et vise à réduire les risques et à maximiser les avantages des transplantations d'organes.

L'avant-projet impose une évaluation et une sélection des donneurs par un médecin sur la base d'une caractérisation des donneurs et des organes. Il reprend par ailleurs un ensemble de données minimales qui doivent être collectées avant chaque don afin de permettre au médecin du centre de transplantation de procéder à une analyse adéquate des risques et des avantages pour le donneur et le receveur.

L'avant-projet vise également à assurer une traçabilité des organes prélevés, attribués et transplantés, du donneur au receveur. Il prévoit également un système de notification et de gestion des incidents et réactions indésirables graves observés pendant ou après la transplantation, tant pour des prélèvements sur des personnes décédées que vivantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Conventions internationales

Accord avec le Brésil sur l'exercice d'activités à but lucratif par le personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires

Accord avec le Brésil sur l'exercice d'activités à but lucratif par le personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires

Le 4 octobre 2009, la Belgique a signé un accord avec le Brésil afin de faciliter l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires. L'accord permet au conjoint et à d'autres membres de la famille faisant partie du ménage des agents et autres membres du personnel des missions diplomatiques, postes consulaires et représentations permanentes auprès des organisations internationales des deux pays d'exercer une activité professionnelle à but lucratif (profession salariée ou indépendante). Ils sont assujettis au régime fiscal et de sécurité sociale de l'Etat où ils travaillent.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet portant assentiment de l'accord et le soumettra au Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

ASTRID

Attribution d'une dotation à la SA ASTRID

Attribution d'une dotation à la SA ASTRID

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui accorde un subside en crédit d'engagement de 4 275 000 euros à la SA ASTRID, destiné à couvrir les frais d'investissement supplémentaires de l'infrastructure commune pour l'année budgétaire 2011.

La SA ASTRID est l'opérateur du réseau national de radiocommunication et paging et des dispatchings destinés aux services de secours et de sécurité en Belgique. ASTRID permet à la police, aux sapeurs-pompiers, services médicaux d'urgence et autres organisations ayant une mission de sécurité publique de mieux communiquer, à la fois en interne et entre les différentes disciplines.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Assurance obligatoire soins de santé

Fixation du pourcentage de l'acompte dû par les firmes pharmaceutiques pour le remboursement du dépassement du budget des médicaments pour l'année 2011

Fixation du pourcentage de l'acompte dû par les firmes pharmaceutiques pour le remboursement du dépassement du budget des médicaments pour l'année 2011

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal fixant le pourcentage de l'acompte dû par les firmes pharmaceutiques pour le remboursement du dépassement du budget des médicaments pour l'année 2011, ainsi que les modalités d'exonération partielle dont bénéficient les médicaments forfaitairisés à l'hôpital dans le cadre de la cotisation subsidiaire (*).

Le dépassement budgétaire à rembourser pour l'année 2011 est estimé à 83,326 millions d'euros. Le pourcentage de l'acompte est fixé à 2,75 % du chiffre d'affaires des spécialités remboursables pour 2010 auquel s'applique cette cotisation, après avoir retiré les exceptions.

La cotisation subsidiaire est la cotisation due par les firmes pharmaceutiques lorsqu'un dépassement du budget alloué aux spécialités pharmaceutiques remboursables est constaté par les estimations techniques de l'INAMI en septembre d'une année. Ce dépassement est remboursé par les firmes via un acompte dans l'année en cours (2011) basé sur le chiffre d'affaires de l'année précédente puis par un solde calculé sur le chiffre d'affaires de l'année en cours versé durant l'année qui suit (2012).

(*) instaurée depuis 2008 par l'article 191, alinéa 1er, 15° undecies de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2011

Coopération au développement

Négociations sur le programme indicatif de coopération avec les autorités palestiniennes

Négociations sur le programme indicatif de coopération avec les autorités palestiniennes

Le ministre de la Coopération au Développement Olivier Chastel tiendra une commission mixte avec les autorités palestiniennes afin de négocier un programme indicatif de coopération. Tous les 4 ans, la coopération au développement belge organise une commission mixte avec chaque pays partenaire dans le but de s'accorder sur un programme indicatif de coopération. Ce programme définit le contenu, les modalités et le montant indicatif de notre aide bilatérale avec le pays partenaire. La commission mixte avec les autorités palestiniennes est prévue pour le 23 novembre 2011 à Ramallah.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

18 nov 2011 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2011](#)

Conventions internationales

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui a été adoptée à Paris le 20 octobre 2005, reconnaît l'importance des expressions culturelles dans un monde où la mondialisation domine. La Convention de l'UNESCO crée les conditions permettant de protéger et de promouvoir la diversité des cultures et des expressions culturelles en incitant les pays à mener une politique qui encourage les échanges et qui soutient les activités nationales et les activités culturelles des industries culturelles indépendantes, les institutions et les professionnels du secteur culturel. La Convention stipule entre autres que les pays :

- ont le droit de mener leur propre politique culturelle;
- doivent mener une politique qui contribue à la diversité culturelle sur leur territoire;
- doivent respecter la politique menée par les autres pays.

Cela doit en outre se faire en accord avec la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La coopération au développement est également abordée. Les pays doivent intégrer la culture dans le développement durable et la coopération internationale.

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à la Convention et le soumettra au Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe